

MAIRIE DE LA BOUILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 mai 2008 à 20h30

PRESENTS : M. TEMPERTON, Maire – M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – Mme PESLE, 2^{ème} adjoint – M. THOMAS, 3^{ème} adjoint – Mme DE ARAUJO - LE BRETON – THOMAS MALEVILLE - Mlle COUSIN – Messieurs BARIL - GILLES – LHUISSIER – HEURTEVENT – MENG - PIEDELEU

ABSENTE : Mlle LE STUM

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BRETON Sandrine

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

I - REGULARISATION Désignation d'un délégué au conseil de la CAR

Afin de respecter les dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT, le conseil municipal désigne le délégué au conseil de la CAR à bulletin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Temperton Maire de La Bouille est candidat à ce poste. Le vote donne le résultat suivant :

Nombre de votant : 14

Ont obtenu : Monsieur Temperton : 14 voix

Monsieur Temperton Maire de La Bouille représentera la commune de La Bouille au conseil de la CAR.

II - REGULARISATION Composition de la commission d'Appel d'offres

Le conseil municipal prend bonne note de la remarque de la Préfecture concernant la composition de la commission d'appel d'offres. Monsieur Temperton étant Président d'office de cette commission, la formulation de la délibération du conseil municipal sera donc modifiée comme suit :

Titulaires : Mmes Le Breton – Pesle Joëlle et M.Piedeleu

Suppléants : Mrs Gilles – Heurtevent et Meng

Monsieur Temperton nommera son suppléant par arrêté.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur Duquesne Francis doyen de l'assemblée prend la présidence de séance.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le Percepteur :

- solde d'exécution positif pour la section de fonctionnement	83 465.54€
- solde d'exécution négatif pour la section d'investissement	-46 194.39€

SOIT un résultat de clôture positif de 37 271.15€

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le conseil municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2007 de la façon suivante :

- 46 194.39€ affecté en réserve R1068 en investissement

- 37 271.15€ affecté en report de fonctionnement R002

IV - VENTE DE LA PARCELLE 9 ROUTE DE MOULINEAUX

Cf délibération du 25/10/2007

La vente ne pourra pas se faire telle que précisée dans la délibération du 25/10/07.

Quevilly Habitat propose un achat direct à 122 000€

Le conseil municipal accepte le principe de la vente directe en tenant compte des frais de démolition des bâtiments existants estimés à 30 000€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention décide :

- de vendre la parcelle en l'état à Quevilly Habitat pour 122 000€ ;
- autorise Monsieur le Maire à faire des démarches nécessaires auprès du Notaire (Maître Tetard de Grand Couronne) et signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- autorise Monsieur le Maire à faire faire les diagnostics obligatoires (amiante et plomb) ;
- à faire toutes les opérations comptables se rapportant à cette vente (avant fin 2008) ;

V - CARREFOUR MAISON BRULEE / APPROBATION DU PROJET

Monsieur Temperton propose aux conseillers municipaux d'approuver dans son état actuel le projet concernant l'aménagement du carrefour de Maison Brûlée. Le projet est maintenant pratiquement finalisé et verra le jour en 2011. le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet tel que présenté.

VI - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Décision modificative n°1 : concerne les modifications à apporter concernant le traitement budgétaire et comptable des cessions et l'ajustement de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2007 suite au vote du compte administratif.

Décision modificative n°2 : concerne des ajustements de la section de fonctionnement en tenant compte des recettes réelles à encaisser et des dépenses nouvelles non prévues.

Décision modificative n°3 : concerne des ajustements de la section d'investissement en tenant compte notamment de la vente de la parcelle route de Moulineaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise ces décisions modificatives.

VII - INDEMNITE DE CONSEIL 2008 A MONSIEUR LE PERCEPTEUR

Ces indemnités concernent Monsieur Regnier Percepteur de Grand Couronne pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 puisque Monsieur Regnier quitte son poste de Grand Couronne au 30 juin 2008. Il sera remplacé dans ses fonctions par Mme Catherine Guilbert au 1^{er} juillet 2008.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VU l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Marc-André REGNIER, receveur municipal ;

VIII - ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL : TARIFICATION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire les tarifs 2007 comme suit pour 2 parutions :

1/8^{ème} page : 100€ 1/4 page : 150€ 1/2 page : 250€ 1 page : 400€

IX - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES AÎNÉS

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 300€ à l'Amicale des Aînés pour un spectacle de marionnettes à destination des enfants de La Bouille du 26 avril 2008
Les crédits nécessaires sont prévus au budget (DM n°2)

X - COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Cette commission est maintenant complète puisque les agréments des divers organismes ont été reçus en Mairie.

La commission est composée de Monsieur le Maire Président, 4 membres du conseil municipal : Mmes Pesle – Cousin – De Araujo et M.Heurtevent et 4 membres non élus : Mmes Piedeleu – Feugret – Deliveyne et M.De Sousa. Monsieur le Maire propose de fixer une 1^{ère} réunion au vendredi 30 mai 2008 à 17h00.

XI - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Temperton expose au conseil municipal des difficultés concernant la trésorerie avec un pic critique au mois de septembre prochain. La vente de la parcelle route de Moulineaux devrait palier à cette difficulté. En attendant le produit de la vente il y a lieu de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Montant : 100 000€

Durée : 1 an

Les utilisations de ce concours seront remboursées dès réception du produit de la vente de la parcelle route de Moulineaux et au plus tard à l'échéance de la ligne de trésorerie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts de cette ligne de crédit.
- confère à Monsieur le Maire toutes délégations utiles, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat auprès de l'organisme de crédit et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

XII - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal valide la liste des 24 contribuables qui est proposé à Monsieur le Directeur des services fiscaux.

Conformément à l'article 1650 du code général des Impôts Monsieur le Directeur des Services fiscaux désignera parmi cette liste les commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) qui feront partis de la commission. Voir liste en annexe.

XIII - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'élaboration de ce plan arrive à son terme. Reste à le mettre en forme et compléter les fiches de renseignements. Tous les conseillers municipaux sont concernés ainsi que le personnel communal. Messieurs Temperton et Duquesne ont travaillé sur ce plan depuis le début et demande qu'un conseiller volontaire se joigne à eux pour le mener à son terme (encore 2 réunions). Monsieur Didier Gilles est volontaire à ce poste.

XIV - MARCHE DE NOEL 2008

Prévu le weekend/end samedi 6 et dimanche 7 décembre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs 2007 pour les exposants, à savoir 65€ pour les 2 jours qui seront encaissés par la régie location. Déjà une trentaine de demandes d'inscriptions.

XV - QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Salon de peinture de La Bouille** qui s'est tenu de l'ascension à la pentecôte a été un franc succès. On note un déséquilibre des comptes auquel il faudra remédier (voir tableau)
- 2) **Arrêté préfectoral n°2008-209** relatif à la consultation du public en application des articles du code de l'environnement portant transposition des directives du Parlement Européen et du Conseil n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et n°2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement : les avis du public sont recueillis par écrit dans les Préfectures et au siège de l'agence de l'eau du Bassin 51 rue Salvador Allendé 92000 Nanterre ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau Seine-Normandie (www.eau-seine-normandie.fr) les documents de référence sont à la disposition du public sur le site internet ainsi qu'au siège de l'agence de l'eau. L'arrêté préfectoral est affiché en Mairie. Une information sur le sujet sera insérée dans le prochain bulletin communal.
- 3) **Electricité**: pour l'instant s'est EDF qui fournit l'électricité à la commune. Prendre des renseignements
- 4) **Courrier reçu d'une agence japonaise**, qui programme un circuit de visite du Mont Saint Michel et souhaite faire une étape d'environ 45 minutes à La Bouille à partir d'août 2008.
- 5) **Réunion des commerçants du vendredi 9 mai 2008**: nombreux commerçants étaient présents. Réunion dans une bonne ambiance où ont été évoqué de nombreux points liés au stationnement, la sécurité, les animations, le bulletin municipal ...
- 6) **OFNI** objet flottant non identifié : possibilité de le faire chez M.Camus (CSC). Lui poser la question.
- 7) **Problèmes nocturnes récents**: de nombreux incidents sont à déplorer durant les derniers weekends avec vols, dégradations, troubles de l'ordre public... affaire à suivre
- 8) **Fourche La Chouque/Maison Brûlée**: actuellement priorité à droite. A étudier la mise en place d'un stop.
- 9) **Prochain bulletin municipal**: sera publié une photo de groupe du conseil municipal.
- 10) **Prochaine réunion de travail du conseil municipal**: le jeudi 19 juin 2008 à 20h30.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h50